

Saint-Malo, le 12 juin 2017

Réf. : JC/BG/PLB/2017-130  
Dossier suivi par Mme Glinche

Monsieur Alain Guillard  
Président de l'Association « Osons ! »  
Guichet des Associations  
40 ter square des Antilles  
35400 SAINT-MALO

Objet : Demande de concert Jardin de la Louisiane

Monsieur le Président,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier reçu et traité par nos services le 7 juin dernier, déclarant au nom de votre association et des riverains, votre intention d'organiser un concert public gratuit dans le jardin de la Louisiane, le samedi 24 juin prochain.

Après examen de votre demande, qui est arrivée trop tardivement pour que nous puissions l'instruire à l'instar des délais qui sont fixés dans ce contexte, je suis au regret de vous informer que cette manifestation ne peut s'inscrire dans le cadre de la Fête de la Musique, et que la Ville ne peut vous donner son accord pour ce concert.

Vous remerciant de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjoint au Maire en charge de la Promotion  
des Projets Jeunesse et de l'Animation



Jean COUDRAY